

1. CLASSIFICATION ET DEFINITION DES EXCAVATIONS MINIERES SOUTERRAINES

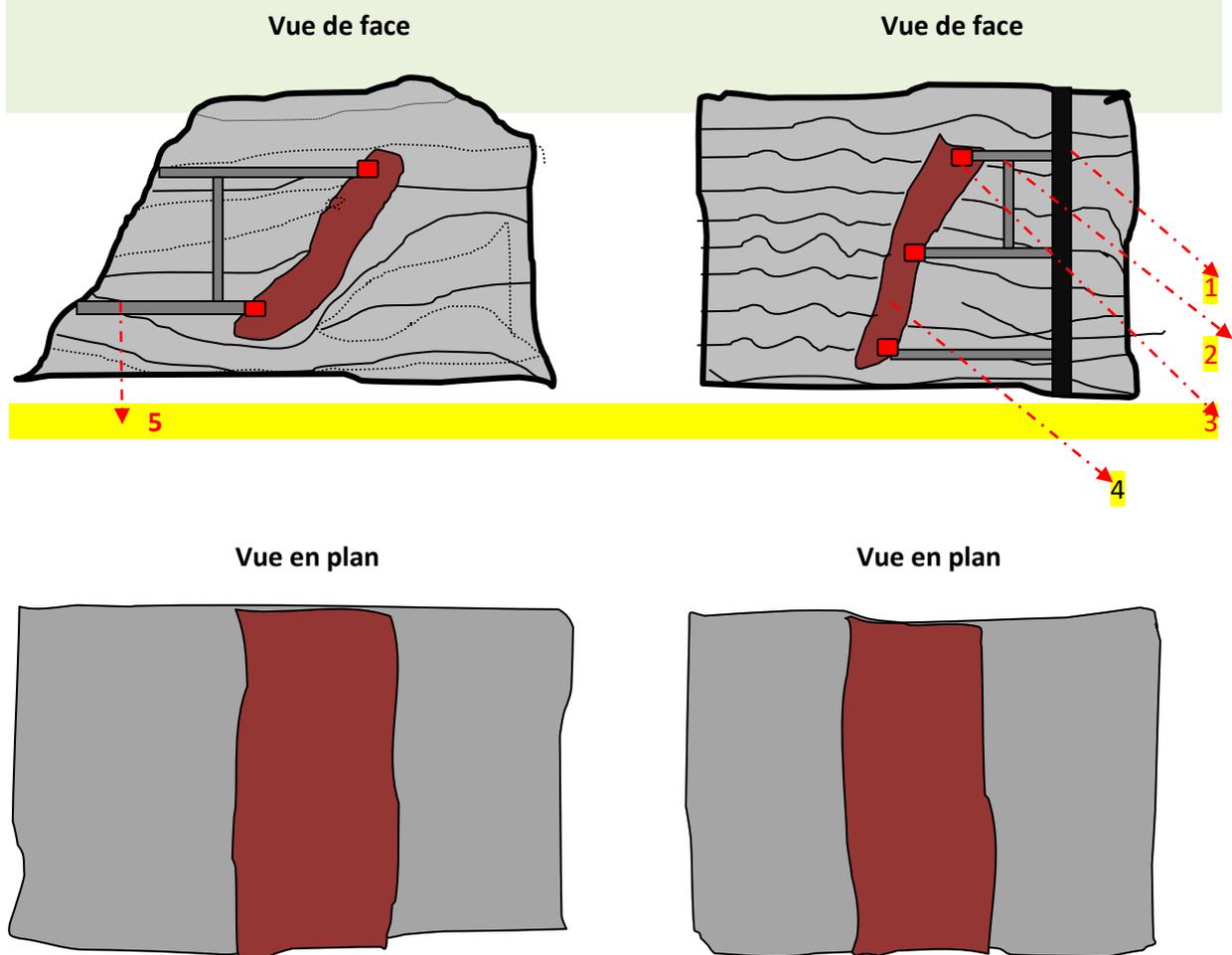
2.1. Généralités :

Les excavations minières souterraines sont des espaces vides entropiques percés dans le massif rocheux et dans le minerai par l'homme, dont le but d'accéder au gisement et d'extraire le minerai. Ces espaces vides souterrains sont restreints.

Les figures 1 et 2 montrent les différentes excavations minières souterraines.

Cas 1 : Relief montagneux

Cas 2 : Relief plat



Nomenclature des ouvrages miniers :

1. Puits vertical d'extraction
2. Travers banc
3. Galerie souterraine au minerai
4. Gisement (Filon).
5. Galerie au jour (Creusée à partir du jo

2.1. Classification des excavations minières souterraines

On classe les excavations minières selon leur position par rapport au gisement et selon le type de creusement en excavations verticales, inclinées et horizontales.

1. Excavations verticales :

- A. Puits d'extraction ;
- B. Puits auxiliaire ;
- C. Bure ;
- D. Cheminée.

2. Excavations inclinés :

- A. Puits d'extraction ;
- B. Puits auxiliaire ;
- C. Plan incliné ;
- D. Montage ;
- E. Descenderie ;
- F. Cheminée.

3. Excavations horizontales :

- A. Galerie au jour de roulage principale ;
- B. Galerie au jour d'aérage
- C. Galerie souterraine

2.2. Définitions :

A. Puits d'extraction :

Excavation minière verticale creusé toujours dans les stériles. Il est destiné pour la montée de la charge, du personnel de la mine et pour l'aérage. Il est équipé de plusieurs compartiments dont un compartiment pour la production, un compartiment pour la descente et la remontée des ouvriers, les autres compartiments pour l'alimentation de la mine en énergie électrique et pneumatique et l'exhaure.

Exemple :

